

Conclusion

De la reconnaissance de patrimoines naturels à la valorisation des savoirs locaux

Premier bilan et perspectives de recherches dans les pays du Sud

Apporter une conclusion à ce deuxième ouvrage regroupant les communications du séminaire organisé et animé par l'UR026 « Patrimoines et territoires » offre l'excellente opportunité de tenter un premier bilan des réflexions conduites en Afrique et à Madagascar, depuis maintenant plus de cinq années par une équipe de chercheurs interdisciplinaires¹. Une telle entreprise de synthèse pourrait paraître bien vaine, si elle ne s'accompagnait aussi d'une mise en perspective et de la formulation de questionnements propices aux développements futurs et à l'ouverture de nouvelles pistes de recherches.

Le point de départ de notre cheminement collectif fut l'existence dans les pays du Nord, d'un véritable engouement pour le patrimoine naturel, qui tient en particulier au souci de mettre en place des politiques efficaces de protection, de gestion et d'exploitation de l'environnement. La polysémie de cette notion, la diversité des réalités qu'elle recouvre, la multiplicité des processus de mise en patrimoine, la pluralité des acteurs et de leurs stratégies ont déjà fait l'objet, dans ce contexte géographique, de nombreux travaux dont les plus récents (Chevalier, 2000 ; ou encore Rautenberg *et al.*, 2000) s'interrogent en particulier sur les conséquences, tant sociales qu'environnementales, d'une telle course au « tout patrimoine ».

1. Autour de l'UR026 « Patrimoines et territoires » de l'IRD, se sont regroupés divers chercheurs et étudiants appartenant aussi bien à des institutions du Nord (Mald-Paris 1, département HNS du Muséum national d'histoire naturelle...) que du Sud (universités de Tananarive, de Niamey, d'Abidjan, etc.) et travaillant dans des disciplines très diverses : géographes, historiens, anthropologues, ethnobiologistes mais aussi écologues, botanistes, politologues, économistes.

En ce qui concerne les pays du Sud et plus particulièrement l'Afrique et Madagascar, lorsque nos études démarrèrent, il n'existait encore que fort peu d'informations raisonnées et détaillées sur le patrimoine naturel. Nous ne savions même pas si cette notion imposée par le modèle occidental était porteuse de sens dans les Suds. La création de parcs naturels, de réserves de biosphère, de sites Unesco du patrimoine mondial ou encore la signature par la plupart des pays africains des grandes conventions sur les espèces menacées (Cites, CMS², etc.), attestaient des tentatives de transfert, généralement peu concluantes, de cette conception particulière du rapport à la nature. Mais les informations sur les perceptions locales de ces patrimoines naturels et surtout, sur l'existence d'autres patrimoines naturels issus de dynamiques plus locales faisaient grandement défaut.

Le foisonnement des patrimoines naturels

Les travaux de notre groupe ont donc été en quelque sorte pionniers : il s'est d'abord agi de repérer, d'identifier et de décrire les éléments naturels biologiques qui faisaient éventuellement patrimoines pour les sociétés étudiées, quels étaient les processus à l'œuvre et quels acteurs s'y impliquaient. Les réponses à ces interrogations sont au cœur des communications réunies dans le premier ouvrage collectif de notre équipe (Cormier-Salem *et al.*, 2002) et occupent aussi une large place dans le présent ouvrage. D'emblée, les processus à l'œuvre apparaissent étroitement liés aux réflexions et incitations émanant des traités internationaux sur l'environnement comme la Convention sur la diversité biologique : la mise en patrimoine de la nature est partout encouragée car elle apparaît non seulement comme un outil privilégié de conservation de la diversité biologique, mais également comme une façon de reconnaître la singularité des « cultures autres » et d'aider à ce que les savoir-faire locaux sur la nature se maintiennent et soient valorisés (Cormier-Salem et Roussel, 2002 ; Rodary *et al.*, 2003).

Les processus officiels de patrimonialisation, que nous qualifions d'exogènes, sont en pleine activité dans tous les pays étudiés. Ils

2. *Convention on International Trade in Endangered species of Wildlife and Fauna ; Convention on Migratory species* dite « Convention de Bonn ».

mettent en jeu des dispositifs étatiques propres : chaque pays a ses systèmes de classement et de mise en défens, telle la Côte d'Ivoire avec ses Zones de diversité biologique ou Madagascar avec son système de gestion patrimoniale Gelose (Gestion locale sécurisée). Le plus souvent, il s'agit de l'application nationale de dispositifs internationaux : le parc des Galápagos, exemple extra-africain présenté dans cet ouvrage ou la réserve de biosphère du W au Niger à laquelle un certain nombre des travaux de notre équipe a été consacré, en sont des exemples emblématiques. Les listes d'espèces patrimoniales et d'espaces protégés ne cessent de s'allonger. Leurs désignations relèvent le plus souvent de logiques sanctuaristes et répondent à des constats de dégradation de l'environnement ou d'érosion de la biodiversité, exprimés par des experts scientifiques naturalistes. Elles se traduisent par la mise en place de restrictions plus ou moins complètes de l'accès aux ressources naturelles.

À côté de ces constructions « exogènes », nos travaux de recherche sur le terrain ont permis d'identifier des objets naturels auxquels les communautés locales – agriculteurs, pêcheurs, éleveurs – confèrent un statut comparable à celui de patrimoine naturel. La liste est longue et concerne tous les niveaux de la biodiversité : les races animales et variétés végétales domestiques, les espèces sauvages et les populations qu'elles forment, les végétations, les écosystèmes et les paysages qu'ils composent. Même si le terme n'existe pas dans les langues concernées, même si on ne trouve pas d'équivalent dans les catégories locales, on ne peut nier l'existence un peu partout de formes d'attachement collectif à certains éléments de la nature et la réalité du patrimoine naturel local. Trois principaux caractères semblent en constituer l'apanage (Cormier-Salem et Roussel, 2000) : ces éléments sont supposés être hérités des ancêtres, suffisamment appréciés et valorisés pour être transmis aux générations futures et servir de référents identitaires à une collectivité. Les processus locaux de patrimonialisation, que nous qualifions « d'endogènes », répondent davantage à des logiques de reproduction sociale, maintien de la tradition, contrôle et valorisation des ressources qu'à la volonté de garder la richesse spécifique ou l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes comme le font généralement (ou tentent de le faire) les patrimonialisations exogènes.

À l'heure actuelle les patrimoines locaux existent partout et si certains sont d'existence fort ancienne (la sacralisation des espaces forestiers

en pays *vodun* par exemple), d'autres correspondent à des dynamiques nouvelles liées par exemple à l'arrivée de populations migrantes ou à la mise en place récente de formes d'exploitations et de mises en valeur innovantes : la crevetticulture malgache a déclenché de la part des populations concernées des revendications patrimoniales fortes sur les espaces où s'installent les fermes d'élevage ; certaines communautés du Nord-Cameroun se créent des zones de chasse communautaire et tentent de les faire reconnaître par l'État. La valorisation touristique de la réserve de biosphère du Delta du Saloum au Sénégal est le fait, certes, d'investisseurs étrangers au milieu mais également, de plus en plus, de pêcheurs niominka qui, non contents de se convertir en piroguiers et écoguides, proposent aux visiteurs les « produits de leur terroir » (huîtres, pagnes, sel, etc.) et l'hébergement dans des cases aménagées à cet effet.

En fait, dans toutes les régions étudiées, la mise en patrimoine de la nature apparaît comme la combinaison différemment dosée selon les circonstances et les contextes, de deux types de processus, les uns exogènes et les autres endogènes. Les premiers, bien souvent initiés par des acteurs scientifiques, politiques ou économiques du Nord, sont soutenus par les États et par les lobbies de développement ou de protection de l'environnement. Ils sont généralement mis en œuvre par les grandes ONG internationales, parfois aux dépens des usagers locaux. Il en est ainsi de la plupart des forêts classées et des réserves cynégétiques créées en Afrique de l'Ouest à l'époque coloniale et maintenues, voire étendues par les États actuels. Les autres sont le fait de populations et organisations locales, relayées éventuellement par des instances opérant à différentes échelles : là encore les ONG, émanant cette fois du tissu social local, jouent un rôle essentiel. Tout au long de ce gradient, les processus de patrimonialisation vont de pair avec des négociations, des recompositions, des ré-arrangements institutionnels, une ré-interprétation, voire une re-création de la tradition. Certains lieux de mémoire, des sites emblématiques, tels des bosquets sacrés, des autels, d'anciennes résidences royales ou des tombeaux, sont ainsi intégrés dans des dispositifs de conservation de la nature.

Le foisonnement de patrimoines naturels n'est pas sans générer rivalités et conflits. Ce qui est vécu comme patrimoine pour les uns est souvent posé par les autres comme frein au développement ; les espèces ou les territoires « remarquables » des uns et des autres correspon-

dent rarement, ni les modes de gestion qui sont préconisés. Le poids des grandes ONG et des lobbies environnementalistes ainsi que les discordances entre acteurs, du local à l'international, dans la façon de concevoir et de gérer les éléments naturels, sont partout très importants. Les revendications patrimoniales portées par des acteurs locaux, au-delà du contrôle de l'accès aux ressources et aux espaces, ont souvent pour motivations premières leur reconnaissance culturelle et politique. Au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, nous avons ainsi été conduits à reformuler nos interrogations et à considérer l'analyse des liens entre revendications patrimoniales, territoriales et identitaires comme un axe privilégié.

Patrimoines naturels et accès aux ressources et aux espaces

Bien qu'il faille se garder de toute généralisation, il est manifeste que le premier des patrimoines, du moins en Afrique et à Madagascar, est la terre. Le registre du foncier joue un rôle important dans la construction d'attachements collectifs (Bassett et Crummey, 1993 ; Blanc-Pamard et Cambrézy, 1995). Pour les communautés paysannes, le rapport à la terre dépasse sa seule appropriation et concerne toutes les ressources naturelles, quels que soient leurs usages, aussi bien l'agriculture que le pastoralisme, la chasse, la pêche, la cueillette... Ces fonciers (pastoraux, halieutiques...) semblent moins définis par des droits de propriété que par des compétences aussi bien rituelles que pratiques. Autrement dit, ce sont ces compétences (ou savoirs) qui confèrent à des groupes ou des individus le contrôle sur les ressources naturelles, mais également qui leur donnent l'autorité sur les hommes et du même coup leur imposent un devoir de protection. Les arrangements institutionnels sont extrêmement diversifiés et changeants, et les situations locales échappent bien souvent aux outils conceptuels occidentaux (Le Roy, 1999) : la gestion patrimoniale des ressources dans les Suds ouvrent des perspectives d'investigation intéressante à l'anthropologie juridique et à l'écologie politique (Zimmerer et Bassett, 2003).

Nos études montrent qu'un des moteurs de la patrimonialisation est aussi bien la raréfaction (réelle ou perçue) d'une ressource que la compétition pour son accès et son contrôle. On comprend donc pour-

quoi les processus de patrimonialisation s'accompagnent toujours de changements des règles d'accès et d'appropriation des ressources et des espaces. Des biens communs, soi-disant en accès libre, deviennent, en acquérant le statut de patrimoine, des biens collectifs, gérés par quelques-uns au nom de la communauté. Il en résulte des expropriations, des déplacements de populations et l'établissement de législations, qui tendent à marginaliser les usagers anciens.

Aux yeux de ces mêmes usagers, la création d'aires protégées fait sortir les espaces du système juridique local et les transforme souvent en des lieux de non-droit, dont les ressources sont alors exploitées sans contrôle : c'est le cas du gibier qui devient alors la proie des braconniers, ou encore des ligneux pillés par les bûcherons et les charbonniers. Dans d'autres cas, les ayants droit traditionnels contournent les interdits par le truchement de migrants dont ils favorisent l'installation sur les espaces d'où ils ont été eux-mêmes expulsés : les systèmes anciens d'accès perdurent clandestinement, voire officieusement, comme une deuxième légalité.

Si de telles « violences écologiques » (Peluso et Watts, 2001) sont toujours largement d'actualité, comme en témoignent encore les contributions de cet ouvrage, on assiste néanmoins à de significatives évolutions dans des directions parfois divergentes. D'un côté, des réserves et des parcs nationaux échappent au contrôle des États car ils sont de plus en plus souvent confiés à des gestionnaires privés où gérés par des organismes internationaux et organisés en réseaux transfrontaliers. De l'autre, des communautés locales, longtemps exclues des territoires de la conservation, sont désormais désignées comme les bénéficiaires privilégiés, voire exclusifs, de ces espaces et instituées en contrepartie « gardiennes du jardin planétaire ». Le transfert de gestion aux communautés locales ou du moins leur participation (Ostrom *et al.*, 2002) sont préconisés dans les arènes de négociation internationale sur l'environnement, telle la Convention de Rio. Dès lors, les grandes ONG Internationales tels WWF, UICN et même Conservation International, auxquels sont confiées nombre des aires protégées africaines, ne peuvent que suivre le mouvement. Les États rivalisent d'inventions institutionnelles pour mettre en œuvre la gouvernance locale, mais leur volonté de garder leur souveraineté sur le patrimoine naturel national freine la réalisation effective des transferts. Cependant, ces velléités suffisent souvent à changer le paysage

institutionnel local, à révéler des jeux de pouvoirs et à induire des recompositions politiques et sociales.

La généralisation du recours au local

C'est probablement dans le champ de la conservation de la biodiversité que le recours au local se manifeste avec le plus de vigueur. Il est en premier lieu justifié par le souci d'emporter l'adhésion des communautés locales aux projets de conservation : les populations riveraines des espaces protégés ou vivant sur les aires de répartition des espèces ciblées doivent faire montre de bonne volonté et accepter de participer à leur gestion « durable ». La seule répression n'est pas une solution efficace et les disparitions d'espèces pourtant pointées par la Cites, les échecs cuisants de nombre de Parcs naturels africains et de la lutte contre le braconnage sont là pour en témoigner. Il existe aussi des exemples de succès et les coûteux programmes de « sensibilisation » des populations locales portent parfois leurs fruits : la patrimonialisation du dernier troupeau de girafes du Niger (Luxereau, 2003) en est un exemple. Parfois l'adhésion emprunte des chemins inattendus qui ne sont pas sans conséquences en terme environnemental : le parc du W du Niger devient pour les pasteurs riverains le dernier lieu où l'on peut conduire ses troupeaux « à l'ancienne », où les jeunes bergers pourront, en évitant habilement les patrouilles des gardes du parc, faire montre de leur qualité de meneur de troupeaux (Riegel, 2001).

En même temps, le retour en force du local est indiscutablement lié à la réhabilitation des savoirs et savoir-faire naturalistes locaux. Longtemps ignorés, voire méprisés par les experts du Nord, ils sont désormais considérés par ces mêmes spécialistes, comme des outils de conservation de la biodiversité et de gestion durable de l'environnement. Les communautés locales, considérées comme les plus proches de la nature, sont maintenant présentées comme les plus capables de la préserver. La patrimonialisation locale apparaît comme un outil privilégié de « l'écologie de la réconciliation » (la *win-win ecology* de Rosensweig, 2003).

Les travaux de notre équipe se sont largement fait l'écho de ces interrogations portant sur les liens entre gestion patrimoniale locale et

développement durable : dans quelle mesure les institutions, les pratiques et les valeurs « traditionnelles » participent à la gestion durable des ressources (Posey, 1999)? En Afrique comme ailleurs, les exemples et contre-exemples ne manquent pas de populations qui seraient des « écologistes » qui s'ignorent, et d'autres qui exploitent de manière minière les ressources de leurs milieux ou qui les abandonnent sans état d'âme à des exploitants allochtones. On a manifestement trop hâtivement voulu faire des prêtres responsables des forêts sacrées et des chefs de terre coutumiers des gestionnaires avertis de la biodiversité et des protecteurs de l'environnement.

Quel que soit le bien-fondé de cette réhabilitation, elle n'en est pas moins effective et a largement contribué à justifier le mouvement mondial qui transforme les savoir-faire locaux en objets patrimoniaux, dont il est urgent d'assurer la reconnaissance, la conservation et la protection juridique (Cormier-Salem et Roussel, 2002). La tendance est planétaire et entre en synergie avec la recrudescence des mobilisations identitaires (Jollivet et Lena, 2000), le retour à « l'ethnique » et à « l'authentique » (Guillaud, 2003) en réaction à la mondialisation, au néocolonialisme et à l'uniformisation. La reconnaissance des patrimoines locaux est encouragée aussi bien par les instances les plus emblématiques de la mondialisation telles l'OMC, l'Ompi³ ou la Convention sur la diversité biologique que réclamée par les alter-mondialistes les plus convaincus. Elle trouve de nombreuses expressions dans les politiques à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale : ainsi, la conservation de la biodiversité et des connaissances traditionnelles associées, accompagnée de leur valorisation économique et de leur protection juridique est au cœur du courant « socio-environnementalisme » sud-américain (le *socioambientalismo* : Santilli, 2004).

Cette patrimonialisation des savoir-faire locaux est un nouveau paradigme qui ouvre un vaste champ de recherche que les travaux de notre équipe n'ont pas manqué d'explorer. De nombreuses analyses se sont intéressées à la redéfinition du local, tant dans ses fondements identitaires que dans ses limites territoriales, en lien avec la reconnaissance de patrimoines naturels. L'objectif pour les groupes d'acteurs en

3. OMC : Organisation mondiale du commerce ; Ompi : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

présence est de faire valoir leur prééminence sur un espace ou une ressource naturelle de manière à asseoir leur légitimité dans les arènes de négociation et à exclure les autres usagers, publics et privés, locaux et « étrangers ». Pour y parvenir, on assiste à l'instrumentalisation de concepts aussi variés, flous, polysémiques et délicats à cerner que l'ethnie, le territoire et la tradition (Peters, 1996 ; Zerner, 2000). Au niveau international, à l'image des situations sud-américaines, l'argument le plus souvent avancé pour fonder la légitimité des revendications patrimoniales est celui de l'autochtonie. En Afrique, continent par excellence des migrations et des recompositions communautaires, il est plus souvent fait référence à la primo-installation et au premier défrichement – le « droit de la hache » –, qui confèrent un certain nombre de compétences religieuses rituelles. Les tensions environnementales, vives entre le local et le global, ne le sont pas moins au seul niveau local, entre sédentaires et migrants, hommes et femmes, cadets et aînés, etc. Dans la plupart des terrains explorés, les usagers migrants – éleveurs pasteurs nomades ou pêcheurs maritimes – sont les grands perdants de la course au patrimoine.

Ainsi, en Afrique comme ailleurs, le retour au local n'évite pas les écueils du populisme, ni les dangers des replis nationalistes, et les dérives des logiques communautaires et hiérarchiques (clans, clientélisme). Ce mouvement comprend d'une part un risque de fixation des identités alléguées, d'autre part une remise en cause des principes mêmes de la démocratie, dont le principal défi est bien de permettre l'expression des particularismes sans tomber dans la fragmentation et de concilier « identité citoyenne et sentiment communautaire » (Cahen, 1999).

Un dernier groupe d'interrogations apparaît assez fréquemment dans les travaux de notre équipe : c'est la liaison forte entre construction patrimoniale et volonté de valorisation économique. À Madagascar, les revendications patrimoniales locales sur les forêts préparent souvent leur mise en culture ou leur exploitation. Les projets d'aménagement et de gestion des réserves et des parcs naturels comprennent toujours un volet de valorisation économique, par le biais de l'exploitation touristique ou cynégétique, de la commercialisation de certains produits de cueillette... Certaines forêts sacrées *vodun* deviennent des étapes de circuits touristiques. Les exemples de tentatives de mise sur le marché de patrimoine naturel sont nombreux et traduisent

souvent une double volonté : justifier le bien-fondé de la patrimonialisation et amortir les coûts de conservation.

Les outils de valorisation compatibles avec les exigences de la conservation ou de la durabilité environnementale et sociale sont encore assez peu nombreux. D'autant que, dans le contexte actuel de renforcement du local, les retombées économiques sont censées revenir, du moins en partie, aux communautés riveraines et que la patrimonialisation doit obligatoirement participer au développement local.

Notre équipe commence à s'intéresser à certaines formes nouvelles de valorisation du patrimoine naturel : dans les terrains de nos études, l'écotourisme, voire « l'ethnotourisme » sont de plus en plus souvent présentés comme des solutions pour une gestion durable et concertée de la biodiversité, censée concilier conservation de la nature, respect des sociétés locales et partage équitable des bénéfices. L'exploitation touristique des patrimoines du Sud, et tout particulièrement de ceux inscrits sur les listes du patrimoine mondial ou parmi les réserves de biosphère, s'adresse en priorité à une clientèle du Nord, sinon fortunée, du moins en quête de destinations exceptionnelles, d'expériences originales et « authentiques ». Il s'ensuit bien souvent une mise aux normes occidentales des paysages et des écosystèmes tropicaux, relégués par exemple au rôle de simple décor pour une grande faune emblématique comme dans les grands parcs et réserves de l'Afrique de l'Est (Honey, 1999). La mise en spectacle du patrimoine induit un risque de folklorisation et de perte des identités locales. Mais elle entre parfois en synergie avec des dynamiques locales : les anciens sites sacrés de culte vodun au sud du Bénin deviennent des jardins publics ; en pays dogon, par un jeu de miroir entre scientifiques, touristes et villageois, les mises en scène touristiques récentes ont permis la reconnaissance local d'un patrimoine naturel longtemps occulté au profit de l'héritage culturel et symbolique.

La valorisation, au profit du local, d'éléments de la nature et des savoir-faire traditionnels qui en font partie s'accompagne de la mise au point d'outils juridiques adéquats pour conforter les liens entre les communautés locales et « leur » biodiversité. Il s'agit de reconnaître et de protéger au niveau mondial des droits d'accès et d'exploitation. Dans ce cadre-là, les systèmes d'Indications géographiques présentent un grand intérêt : droits de propriété collectifs, appartenant à des communautés locales de producteurs, ils concernent non seulement des produits

(les fameux « produits de terroir ») mais aussi des éléments de la biodiversité et des savoir-faire particuliers. En Europe, la mise en place d'Indications géographiques protégées, et autres Appellations d'origine contrôlée a fait ses preuves comme outil de conservation et de valorisation des patrimoines socioculturels locaux (Bérard et Marchenay, 2004) : que l'on songe par exemple à la prospérité de certain pays fromagers comme ceux du Comté ou du Saint-Nectaire. De nombreux pays, sur tous les continents, ont déjà des systèmes d'Indications géographiques plus ou moins complets et opérationnels. Nos travaux ont bien montré l'existence partout en Afrique de spécialités locales, de productions localisées, originales et identitaires, résultats d'une longue histoire commune entre une société, un environnement et une ressource : leurs natures, leurs origines, leurs évolutions, notamment dans le cadre de la mise en place de systèmes d'IG, constitueront à n'en point douter une perspective de recherche intéressante pour qui s'intéresse à l'avenir du patrimoine naturel africain.

Au-delà de l'extrême diversité des objets, des acteurs, des processus et des stratégies, la construction patrimoniale de la nature, explorée par les nombreuses contributions réunies dans cet ouvrage comme dans le précédent, apparaît finalement comme une réponse aux dynamiques engendrées par l'articulation du global avec le local, non seulement en terme de conservation de la nature mais aussi en terme de logique économique et de revendication politique et identitaire. Le recul des patrimoines communs nationaux ou mondiaux et l'extraordinaire explosion des patrimoines naturels locaux constituent deux tendances majeures. Au niveau local, qui reste l'entrée privilégiée par nos recherches, l'irruption de dynamiques externes, liées par exemple aux projets de conservation et de développement, l'arrivée de migrants ou l'ouverture des marchés, obligent les gens à faire « le tour du propriétaire », pour reprendre la jolie formule de E. Garine, et à retrouver, voire réinventer, un territoire, un passé, une tradition et bien sûr un patrimoine naturel.

Nos études ont clairement montré les limites et les dangers des processus « exogènes » de mise en patrimoine de la nature en termes de conservation de l'environnement, durabilité sociale et valorisation économique. Cependant, on ne peut considérer que la prise en compte des patrimoines naturels locaux soit une solution universelle. Certains éléments de la biodiversité s'inscrivent mal dans cette catégorie, soit parce qu'ils dépassent l'échelle locale, soit parce qu'ils ne sont guère

appréciés dans les cultures locales. De plus, les usages et les règles d'accès associés à ce statut ne garantissent pas forcément protection de la nature et justice sociale.

Au niveau international, comme l'ont montré les débats du dernier sommet de la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenu à Kuala Lumpur en février 2004, on assiste tout à la fois à la célébration des savoirs et savoir-faire locaux et à la réhabilitation des dispositifs de sanctuarisation. De nouvelles voies, faisant une large part aux négociations entre acteurs, tentent d'articuler patrimoines locaux et aires protégées. Elles visent au maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et à la sauvegarde de certains éléments de la biodiversité, tout en garantissant le respect des droits d'accès locaux et des « modes de vie traditionnels ». Les conséquences sur le terrain d'une telle position internationale constitueront à n'en point douter une piste de recherche fructueuse, qui s'ajoute aux perspectives ouvertes par les contributions de cet ouvrage et détaillées ci-dessus. Parmi elles, il en est qui nous semblent avoir une portée majeure pour les terrains africains et, au-delà, dans l'ensemble du monde tropical. Ainsi, en est-il de l'analyse des liens entre revendications patrimoniales, territoriales et identitaires, qui conduisent à des ré-interprétations de la notion même de patrimoine naturel, à des détournements de processus et à des changements dans les règles d'accès et d'appropriation des ressources et des espaces. Le renforcement des liaisons entre construction patrimoniale et volonté de valorisation économique conduit à la multiplication des projets d'écotourisme, de labellisation, etc., qui constituent autant de sujets passionnants. Enfin, on constate que les dynamiques de revendications patrimoniales utilisent souvent les résultats de nos propres recherches, ce qui invite à s'interroger sur la place des chercheurs et la portée politique et éthique de leurs travaux.

M.C. Cormier-Salem et B. Roussel

Bibliographie

- BASSETT T. J.,
D. CRUMMEY (eds), 1993 —
Land in African Agrarian Systems.
Madison, The University of Wisconsin
Press, 418 p.
- BÉRARD L., MARCHENAY P., 2004 —
*Les produits de terroir. Entre cultures
et règlements.* Paris, éditions
du CNRS, 232 p.
- BERKES F. (ed.), 1989 —
*Common property resources.
Ecology and community-based
sustainable development.*
Londres, Belhaven Press, 302 p.
- BLANC-PAMARD C.,
CAMBRÉZY L. (coord.), 1995 —
*Terre, terroir, territoire.
Les tensions foncières.* Paris, Orstom,
coll. Colloques et séminaires, 472 p.
- CAHEN M., 1999 —
*La nationalisation du monde. Europe,
Afrique, l'identité dans la démocratie.*
Paris, L'Harmattan, 256 p.
- CHEVALLIER D. (dir.), 2000 —
*Vives campagnes. Le patrimoine
rural, projet de société.*
Paris, éditions Autrement,
coll. Mutations n° 194, 224 p.
- CORMIER-SALEM M.C.,
ROUSSEL B., 2000 —
Patrimoines naturels :
la surenchère, *La Recherche* 333,
numéro spécial juillet-août 2000 :
106-110.
- CORMIER-SALEM M.-C.,
ROUSSEL B., 2002 —
« Patrimoines et savoirs naturalistes
locaux ». In MARTIN J.Y. (éd.),
*Développement durable ?
Doctrines, pratiques, évaluations.*
Paris, IRD Éditions : 125-142.
- CORMIER-SALEM M.C.,
JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J.,
ROUSSEL B. (éd.), 2002 —
*Patrimonialiser la nature tropicale.
Dynamiques locales, enjeux
internationaux.* Paris, IRD Éditions,
coll. Colloques et séminaires, 468 p.
- GRAHAM B., ASHWORTH G.J.,
TUNBRIDGE J.E., 2000 —
*A Geography of Heritage.
Power, Culture & Economy.*
London, Arnold, 284 p.
- HONEY M., 1999 —
*Ecotourism and sustainable
development. Who owns Paradise ?*,
Island Press, Washington.
- LAVIGNE DELVILLE P., 1998 —
*Foncier rural, ressources
renouvelables et développement
en Afrique. Rapport de synthèse.*
Paris, MAE Coopération et
francophonie, Groupe de recherche
et d'échanges technologiques, 139 p.
- LE ROY E., 1999 —
*Le jeu des lois. Une anthropologie
« dynamique » du droit.* Paris. Librairie
générale de droit et jurisprudence.
- LUXEREAU A., 2003 —
Relations entre les niveaux local,
national et international pour la
conservation de la girafe au Niger.
In Cosaert P. et Bart F. (éd.)
*Patrimoines et développement dans
les pays tropicaux. Espaces tropicaux,*
Pessac, Dymset, 18 : 191-199.
- OSTROM, E., DIETZ T.,
DOLSAK N., STERN P.C., STONICH S.,
WEBER E.U. (eds), 2002 —
The drama of the commons. National
Academy Press, Washington D.C.
435 p.

- PELUSO N., WATTS M. (eds), 2001 —
Violent Environments. Ithaca, NY,
Cornell University press.
- POSEY D.A., 1999 —
*Cultural and spiritual values
of Biodiversity*. Nairobi, Unep,
Intermediate technology publication,
731 p.
- RAUTENBERG M., MICOUD A.,
BÉRARD L., MARCHENAY P., 2000 —
Campagnes de tous nos désirs.
Paris, édit. MSH, mission
du Patrimoine ethnologique,
Coll. Ethnologie de la France,
Cahier 16, 192 p.
- RIEGEL J., 2002 —
*Utilisations pastorales et aires
protégées. Le cas des Peuls dans le
parc national du W au Niger (Afrique
de l'Ouest)*. Paris, MNHN. Mémoire
de DEA EMTS. 67 p. + annexes
- RODARY E., CASTELLANET C.,
ROSSI G. (eds), 2003 —
*Conservation de la nature
et développement.
L'intégration impossible ?*
Paris, Gret-Karthala, 308 p.
- ROSENZWEIG M. L., 2003 —
Reconciliation ecology and the future
of species diversity. *Oryx*, 37 (2) :
194-205.
- SMOUTS M.-C., 2001 —
*Forêts tropicales, jungle
internationale. Les revers
d'une écopolitique mondiale*.
Paris, Presse de la Fondation
nationale des Sciences politiques,
351 p.
- ZERNER C. (ed.), 2000 —
*People, Plants, and Justice.
The Politics of Nature Conservation*.
Columbia University Press, 416 p.
- ZIMMERER K,
BASSETT T. (eds), 2003 —
*Political ecology. An integrative
approach to geography and
environment-development studies*.
New York, The Guilford press, 310 p.